

CONSEIL COMMUNAL – Séance du lundi 16 décembre 2019

Question orale à M. Loffet, Echevin du budget: litige entre la Ville et le gérant de l'Harmonie.

Monsieur l'Echevin,

Vous me permettez de revenir sur ce dossier qui a récemment fait l'objet de plusieurs interventions dans les quotidiens verviétois, tantôt du Gérant de l'Harmonie, tantôt de vous-même. Je voudrais dire d'emblée que ce qui devient manifestement une de vos habitudes, à savoir de **traiter les dossiers par voie médiatique, me paraît peu efficace et peu respectueux.**

Puisque vous y avez fait allusion médiatiquement, je rappellerais que le Conseil communal a décidé majoritairement d'ester le Gérant en justice pour défaut de paiement de loyers et d'énergie. Notre Cheffe de groupe, Cécile Ozer, avait donné le point de vue du cdH sur le sujet. Cela a été voté, soit.

Le Gérant de la partie Horeca, qui manifestement est aussi responsable, au moins en partie, de l'accueil et de l'entretien de la salle du premier, a exprimé son désaccord quant à ce que la Ville lui réclamait. Vous savez sans doute qu'il a pris contact avec certains membres du Collège, comme il l'a fait notamment avec moi. Il est utile de rappeler que le Gérant bénéficie actuellement d'**un bail commercial qui vient à échéance en 2025.**

Il ne s'agit évidemment pas d'entrer ici dans les arguments et contre-arguments, puisque l'affaire semble être dans les mains de la justice. Vous conviendrez que les échanges publics autour de ce litige ne sont pas sans **conséquence sur l'image de la Ville aux yeux d'investisseurs**, grands ou moins grands, qui veulent encore croire en l'avenir de notre Ville ; nous en avons pourtant bien besoin ! D'autre part, le risque existe bel et bien que le Gérant, a fortiori s'il obtient gain de cause, réclame des dommages et intérêts à la Ville, sa réputation ayant été entachée avec toutes les conséquences commerciales évidentes. Le risque existe donc de voir aussi s'ajouter de **nouvelles charges financières pour notre Ville.**

Objectivement, il me semble qu'il y a à tout le moins matière à discussion, pour ne pas dire à boire et à manger. Et sans doute les membres de votre Collège qui ont également été en contact avec le Gérant doivent-ils avoir été à tout le moins interpellés par les éléments évoqués par celui-ci.

Je vous pose **une première question claire** : ne trouveriez-vous pas opportun d'établir, le cas échéant par voie d'avocats, **un réel dialogue** entre la Ville et le Gérant, en vue d'aboutir à une solution acceptable de part et d'autre ? Personnellement je n'ai pas senti le Gérant opposé à ce dialogue, je dirais même au contraire.

Permettez-moi de vous poser **une seconde question** : le litige en question a-t-il une implication sur la **volonté actuelle de votre Collège de trouver un nouveau concessionnaire** pour l'exploitation du bâtiment de l'Harmonie, je m'en réfère au dossier repris à l'ordre du jour du Collège le 3 décembre dernier ? Je rappelle que le bail commercial dont bénéficie le Gérant vient à échéance en 2025.

Je vous remercie pour vos réponses.

Marc ELSEN, Conseiller communal cdH.